

Autorisation de débits préautorisés pour particuliers

- Oui**, je désire adhérer au service de débit préautorisé de la Banque Nationale du Canada pour le paiement de mon compte Mastercard de la Banque Nationale portant le numéro suivant ou tout autre compte en remplacement de celui-ci :

1. Autorisation

J'autorise la Banque Nationale du Canada à procéder à des débits préautorisés sur le compte bancaire suivant :

Nom de l'institution financière

Adresse de la succursale

N° de succursale

N° de compte (doit être un compte avec chèques)

Nom(s) du (des) titulaire(s) du compte bancaire (en lettres moulées)

Nom(s) du (des) titulaire(s) du compte bancaire (en lettres moulées)

2. Montant du débit

Chaque mois, à la date d'échéance indiquée sur mon relevé Mastercard, je demande qu'un montant équivalent :

- au paiement total
- au paiement minimum (2,5 % du solde du compte ou 10 \$, soit le montant le plus élevé des deux. Si la limite de crédit a été dépassée, le paiement minimum exigible sera alors de 2,5 % du solde du compte ou le montant dépassant la limite de crédit, soit le plus élevé des deux. Si le solde du compte est inférieur à 10 \$, le solde entier devra être payé)

soit débité du compte bancaire mentionné ci-dessus. Ce montant sera débité du compte bancaire même si un autre paiement est effectué sur le compte Mastercard durant le mois.

3. Consentement

En tant que titulaire du compte bancaire, je confirme que les renseignements fournis dans la présente autorisation sont exacts et complets. Je confirme que toutes les personnes dont la signature est requise pour le compte bancaire indiqué ci-dessus ont signé la présente autorisation. En signant ci-dessous, je reconnais avoir pris connaissance de la *Convention de paiements préautorisés pour particuliers* et je m'engage à la respecter. Je comprends qu'un délai peut s'appliquer avant le premier débit.

Signature des titulaires du compte bancaire

Signature _____ Date (obligatoire) _____

Signature _____ Date (obligatoire) _____

Veuillez faire parvenir cette autorisation par télécopieur au 514 394-6955 ou encore par la poste à : Solutions Mastercard - Transit 1792-1, 600, rue De La Gauchetière Ouest, Montréal (Québec) H3B 3B5, **accompagnée d'un spécimen de chèque de votre compte portant la mention « NUL »**. Pour plus de renseignements, composez le 514 394-1427 ou le 1 888 622-2783.

Convention de débits préautorisés pour particuliers

1. Autorisation

En tant que titulaire du compte bancaire identifié à la section 1, j'autorise la banque à débiter ce compte bancaire afin d'assurer le paiement du compte de cartes de crédit décrits à la page 1.

2. Frais pour insuffisance de fonds

Je dois m'assurer que le montant payable en vertu de cette autorisation est disponible dans le compte bancaire désigné à cette fin. Sinon, des frais pour insuffisance de fonds pourraient être chargés au compte Mastercard.

3. Débit non effectué

Si un débit préautorisé ne peut être effectué, je demeure responsable du paiement du compte Mastercard.

4. Annulation

Je peux annuler la présente autorisation à tout moment avec un préavis écrit de 30 jours. Je peux obtenir un formulaire d'annulation et plus d'informations sur mon droit d'annuler l'autorisation auprès de l'institution responsable d'effectuer le débit ou en visitant www.paiements.ca. Je demeure cependant responsable du paiement des montants dus.

5. Changements au compte bancaire

Je dois informer la banque par écrit de tout changement lié au compte bancaire au moins 30 jours avant le prochain débit préautorisé.

6. Renonciation

Je renonce à recevoir un avis écrit indiquant le montant à débiter au compte bancaire ainsi que les dates de débits 10 jours avant le premier débit préautorisé. Je renonce également à recevoir un tel avis lorsque je demanderai un changement lié aux débits préautorisés.

7. Recours

Certains recours sont disponibles si un débit n'est pas conforme à la présente autorisation. Par exemple, il est possible de recevoir le remboursement de tout débit non autorisé ou incompatible avec cette autorisation. Pour plus d'informations sur mes droits, je peux communiquer avec l'institution financière qui doit effectuer le débit ou visiter www.paiements.ca.

8. Renseignements personnels

La banque peut communiquer des renseignements personnels à une autre institution financière afin de donner effet à la présente autorisation.